

DELIBERATION DD2024_008

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 février 2024

LE 8 février 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	67
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE PARCELLE BZ129 DANS LA ZAE CRÉ@VALLÉE SUD À SA TERPROMA

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. PERPEROT, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

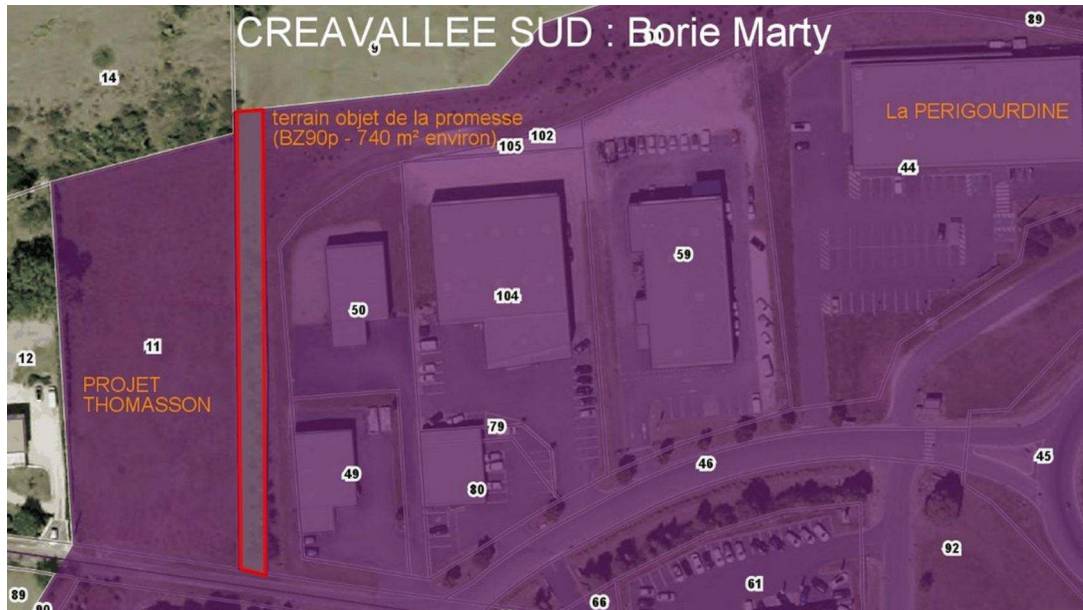
POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. DOBBELS donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. LACOSTE donne pouvoir à M DENIS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PARVAUD
M. MARC donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. BARROUX donne pouvoir à M. MARSAC
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND

VENTE PARCELLE BZ129 DANS LA ZAE CRÉ@VALLÉE SUD À SA TERPROMA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux (CAGP) a reçu, le 7 septembre 2023, un courrier d'intention d'achat de Monsieur Rémi FROMAGET, Président de la SA TERPROMA, pour l'acquisition d'une bande de terrain de 682 m² (parcelle BZ129), située dans la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Cré@vallée Sud, à SANILHAC.

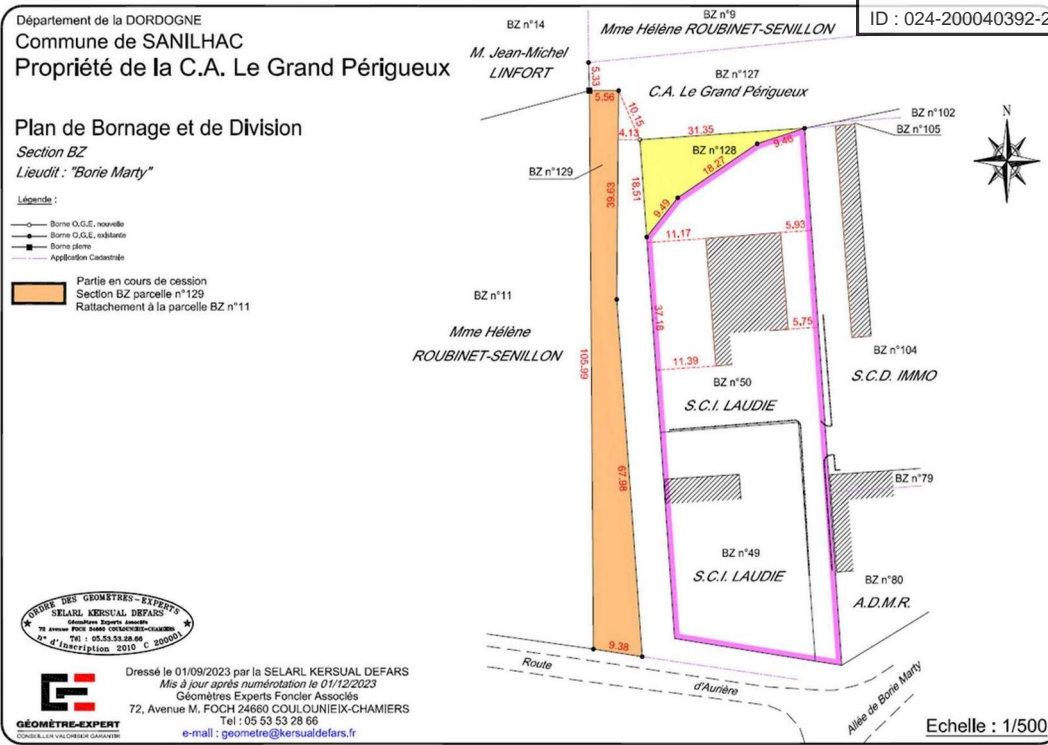


Que la SA TERPROMA opère pour le compte de l'entreprise ROUQUIE CONSTRUCTIONS, qui a un projet de création d'un bâtiment d'activités commerciales et de services (micro-crèche, service à la personne, formation, communication, administratif...), en l'optimisant par l'acquisition de la parcelle BZ129 afin de compléter l'offre de stationnement et d'espaces enherbés. (voir le projet en annexe)

Considérant que l'avis du Pôle d'Évaluation Domanial de la Direction Générale des Finances Publiques, rendu le 4 décembre 2023, établit la valeur vénale du bien au prix de 20€ HT/m².

Que dans la mesure où le prix moyen proposé par la SA TERPROMA est d'à peu près 13,20€/m², l'écart qui en résulte est supérieur à 20% (écart réel de près de 34%).

Qu'il est proposé au Conseil Communautaire de la CAGP de délibérer sur la vente de la parcelle nouvellement numérotée BZ129, d'une superficie de 682m², au prix de 9 000€ TTC, à la société SA TERPROMA (pour le compte de l'entreprise ROUQUIE CONSTRUCTIONS).



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de prononcer la vente de la parcelle nouvellement numérotée BZ129, d'une superficie de 682m², au prix de 9 000€ TTC, à la société SA TERPROMA (pour le compte de l'entreprise ROUQUIE CONSTRUCTIONS) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette procédure.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 21/02/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 21/02/2024	Périgueux, le 21/02/2024
	le Président Jacques AUZOU